

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2023-219

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'ARD de Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **sur la voie verte passant sous la RD613** à l'occasion de travaux d'entretien sur l'OA.
CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu à partir **du 09 mai 2023 jusqu'au 02 juin 2023**,
CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules et des piétons,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues ainsi que celle des piétons sera interdite **du 09 mai 2023 jusqu'au 02 juin 2023** :

- Voie verte passant sous la RD613 sur le chemin reliant la route de Caen au Pôle Ludique, *au droit des travaux*.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'ARD de Bayeux.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trois mai deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENEC
Responsable du Centre Technique Municipal

